

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 16/05/2023

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. JANICOT Philippe, (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. VILLAUTREIX Joël, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

## 17. Modification de la grille des emplois.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

### 1. Pôle Enfance-Jeunesse :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire, au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste 7), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Suite à l'avancement de grade (après réussite à l'examen professionnel) de l'agent titulaire, au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation (poste 40), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### 2. Pôle Ressources :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire, au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste 5), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## 3. Pôles Service à la population et entretien :

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique (poste 37) à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Par délibération en date du 13 octobre 2014 le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint technique non complet (31h/35h). Suite à l'ouverture de l'agence postale communale, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste de la manière suivante :

- suppression du poste d'adjoint technique (poste 37) à temps non complet (31h/35h),
- création d'un poste d'adjoint technique (poste 37) à temps complet.

Le Comité Social Territorial a rendu des avis favorables pour ces suppressions de poste le 13 mars 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste 7) à temps complet, à compter du 1er juillet 2023,
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation (poste 40) à temps complet, à compter du 1er juillet 2023,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste 5) à temps complet, à compter du 1er juillet 2023,
- de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 37) à temps non complet 31h/35h, à compter du 1er août 2023,
- de créer le poste d'adjoint technique (poste 37) à temps complet, à compter du 1er août 2023,
- d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 1er juillet 2023 et du 1er août 2023,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
 Les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures  
 Le Maire,  
 Philippe JANICOT

